



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE NO DM2026-03-03_306

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 13 avril prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Dérogation aux dispositions du règlement 304, relatif au lotissement, à l'article 21, tableau 1 mentionnant une superficie minimale de 1400 mètres carrés pour un lot partiellement desservi à l'intérieur du périmètre urbain afin d'autoriser le citoyen à subdiviser son lot en deux parcelles, la première de 1 128,8 mètres carrés et la deuxième de 1 162,1 mètres carrés.

Identification du site concerné : Le site concerné se situe au 306, rue de la Coopérative et le numéro de lot concerné est le lot 5 160 037 du cadastre du Québec.

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

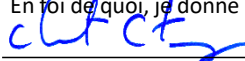
Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 17^e jour du mois de mars 2026.


Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 17^e jour du mois de mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de mars 2026.


Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier